

BeSafe

Paraît
4 fois par an
03/2022

Comment prévenir
le vol de vélos ?

page 04

Collaboration entre
le BIN et SPF IBZ

page 06

Égalité des genres
dans l'espace public

page 08

#57

NOTE POLITIQUE 2021-2022

Une année placée sous le signe de la sécurité et de la prévention

Fin novembre, la ministre de l'Intérieur, Annelies Verlinden, a présenté sa note politique. Quels en sont les principaux points d'attention et quelles sont les initiatives relatives à la sécurité et à la prévention en préparation ?

Différentes initiatives politiques ont été lancées afin d'améliorer la sécurité et la prestation de services aux citoyens. L'une de ces initiatives réside dans les **États généraux de la police** (SEGPOL), dans le cadre desquels les partenaires et les parties concernées se penchent sur la **police du futur**. Ils présenteront un état des lieux le 10 mai prochain à Courtrai.

[Lire la suite en page 10](#)

PROFESSIONNALISATION DU MÉTIER

« Je suis gardienne de la paix et fière de l'être »

Les gardiens de la paix sont le premier point de contact des citoyens en matière de sécurité et de prévention. Ils constituent aussi le lien entre les habitants et les différents services communaux. Un rôle à ne pas sous-estimer.

C'est pourquoi la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur s'investit dans la professionnalisation de cette fonction. Avec quelles perspectives ? Entretien avec Tessa Schenk, coordinatrice de projet Sécurité intégrale, et Julie Brimiouille, gardienne de la paix-constatatrice à Blankenberge.

« Le grand atout des gardiens de la paix, c'est que nous sommes très accessibles », commence Julie. « Grâce à notre présence quotidienne dans les rues, les citoyens peuvent s'adresser à nous directement. Cela nous permet d'être sur la brèche et d'aider à résoudre rapidement divers problèmes. Nous contribuons ainsi à garantir un cadre de vie agréable et sûr. »



« L'objectif est de renforcer le rôle des gardiens de la paix et de rendre la profession plus attractive pour les futurs travailleurs. »

Tessa Schenk -
Coordinatrice de projet Sécurité intégrale

En voyez-vous aussi la valeur ajoutée, Julie ?

« Tout à fait. Tout d'abord, une bonne formation est importante pour être en mesure d'assumer le rôle de gardien de la paix sur le terrain. Il arrive que les gens se mettent en colère ou deviennent agressifs verbalement et il faut alors savoir comment y faire face de manière appropriée. En tant que gardien de la paix-constatateur, vous veillez aussi au respect de la loi. Il faut donc savoir ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Et en effet, l'image du gardien de la paix a besoin d'un coup de pouce. Nombreux sont ceux qui pensent encore que nous sommes des agents de stationnement ou qu'il ne s'agit pas d'un emploi à part entière. »

Comment cette professionnalisation prend-elle forme, Tessa ?

« Elle se joue sur quatre plans : la formation, l'examen psychotechnique, la carte d'identification et l'uniforme. »

Avant de pouvoir commencer à travailler en tant que gardien de la paix, vous devez suivre une formation et réussir des examens. La formation consiste en 106 heures de cours et est donnée dans des écoles désignées par la ministre de l'Intérieur. Depuis le 1er octobre 2019, il est obligatoire pour tous les gardiens de la paix de réussir les examens. Auparavant, cette obligation ne s'appliquait qu'aux gardiens de la paix-constatateurs. »

Outre la formation, il faut également réussir un examen psychotechnique.

Tessa : « Exactement. Cet examen se compose de deux questionnaires de personnalité et d'un entretien pour vérifier si le candidat a le bon profil. Depuis le 1er octobre 2021, cet examen psychotechnique doit être réalisé au Selor. Une seule agence de sélection donc, pour assurer l'uniformité. Il s'agit également d'une étape importante dans la professionnalisation. »

La carte d'identification et l'uniforme changent-ils aussi ?

Tessa : « Les cartes d'identification que les gardiens de la paix et les gardiens de la paix-constatateurs doivent toujours porter de manière clairement visible étaient jusqu'à présent fournies par les villes et les communes elles-mêmes. Mais, pour des raisons d'uniformité et de clarté, elles seront désormais fournies par le SPF Intérieur. L'harmonisation est aussi à l'ordre du jour pour l'uniforme. Au lieu de travailler avec différents fournisseurs, nous concluons bientôt un contrat-cadre depuis le SPF Intérieur pour désigner un fournisseur fixe pour tous les uniformes. »

Julie, est-ce que portez cet uniforme avec plaisir ?

« Tout à fait. Je suis fière de porter mon uniforme. La couleur mauve nous rend très reconnaissables. Le fait que tous les gardiens de la paix portent le même uniforme dans toute la Belgique renforce aussi notre image. Trop de citoyens ne sont pas suffisamment au courant de ce qu'implique notre travail et de ce que nous pouvons faire pour eux. En même temps, les gens sont très reconnaissants pour ce que nous faisons. Ils apprécient le fait que nous nous attaquions aux problèmes tels que les déchets sauvages, les crottes de chiens ou le stationnement interdit. Que nous les avertissions et surveillions les endroits très fréquentés lorsque des pickpockets ont été repérés ou encore que nous aidions une maman à monter dans le tram avec ses sacs de courses pleins et sa poussette. Les petites choses peuvent parfois faire une grande différence, j'en fais l'expérience tous les jours. Avoir les deux pieds sur terre et contribuer à un monde meilleur me procure également une grande satisfaction. Tout ce qui peut nous y aider, on prend ! »

« Trop de citoyens ne sont pas suffisamment au courant de ce qu'implique notre travail et de ce que nous pouvons faire pour eux. »

Julie Brimioulle -
Gardien de la paix-constatateur
à Blankenberge

Plus d'infos ?

Scannez le QR-code pour plus d'informations sur la professionnalisation des métiers de gardien de la paix et de gardien de la paix-constatateur.



DONNEZ UN COUP DE MAIN AUX CYCLISTES

5 façons de prévenir le vol de vélos

Le printemps est de retour dans le pays, et nombreux sont désormais ceux qui troquent leur voiture contre un vélo. Une excellente idée, car faire du vélo est bon pour la santé et pour la planète. Malheureusement, les vélos sont aussi des proies faciles pour les voleurs. En moyenne, 83 vélos sont volés chaque jour dans notre pays. Ce nombre est en réalité bien plus élevé puisque tout le monde ne déclare pas le vol de son vélo. Les voleurs de vélos sont partout, même dans nos maisons. Et les vols se produisent le plus souvent en semaine, entre 14 et 17 heures.

Comment prévenir les vols de vélos ? Et qu'est-ce que les administrations locales et les services de police peuvent faire pour encore mieux protéger leurs citoyens ? Nous dressons pour vous la liste de nos principaux conseils.

1 Impliquez les citoyens

Conscientisez les citoyens pour qu'ils réalisent qu'ils peuvent en faire beaucoup eux-mêmes pour prévenir les vols de vélos. Mais comment ? Tout d'abord, en adoptant de bonnes habitudes en matière de sécurité, comme l'utilisation d'un, voire de deux antivol adaptés, en stationnant son vélo dans un endroit sûr... Le risque de vol de vélo diminue ainsi considérablement.

2 Encouragez le marquage des vélos et le signalement des vols

Encouragez vos citoyens à faire graver et marquer leur vélo. Grâce à ce marquage unique, le vélo est beaucoup plus reconnaissable et peut être

retrouvé plus facilement. Insistez aussi pour que les citoyens déclarent les vols de vélos. Cela permet à la police de poursuivre les voleurs et de rendre les vélos récupérés à leurs propriétaires.

3 Informez et sensibilisez

Quels sont les espaces de stationnement pour vélos sécurisés disponibles ? Où et quand les citoyens peuvent-ils faire graver leur vélo ? Quels sont les meilleurs antivol pour vélos ? Quelles sont les zones sujettes au vol dans votre commune ? ... La diffusion des bonnes informations contribue à la prévention. Brochures, dépliants, affiches, fiches informatives et site Internet de votre commune : tous sont de bons canaux pour faire passer votre message. S'adresser personnellement aux citoyens fonctionne aussi. Une tâche qui correspond bien à la police ou aux gardiens de la paix.

4 Passez des paroles aux actes

Une bonne politique de lutte contre le vol de vélos demande une action ciblée. Prévoyez suffisamment de places de stationnement sûres, organisez des actions de marquage dans les écoles et les entreprises, accroissez le nombre de vélos identifiés et remis à leur propriétaire, dissuadez les voleurs au moyen d'une surveillance policière accrue, demandez à des gardiens de la paix de surveiller les zones sujettes aux vols, etc.

5 Coopérez avec des partenaires

Coopérez avec des associations cyclistes et des vendeurs de vélos et soutenez-les dans leur rôle de conseiller en matière de prévention des vols de vélos. Encouragez les écoles, les entreprises et les opérateurs de transport public à prévoir des espaces de stationnement pour vélos sécurisés. Demandez aux autorités judiciaires de poursuivre réellement les voleurs de vélos. Vous n'êtes pas seul à lutter contre le vol de vélos !

Vos conseils sont les bienvenus

Vous avez de bons conseils ou des expériences positives à partager pour lutter contre le vol de vélos ? N'hésitez pas à nous les transmettre ! Envoyez un e-mail à VPSCommExterne@ibz.be.

Plus d'infos ?



« Faire prendre conscience aux citoyens qu'ils peuvent faire beaucoup eux-mêmes pour prévenir le vol de vélos. »



Sous la loupe

PARTENARIATS LOCAUX DE PRÉVENTION (PLP) ET SPF INTÉRIEUR

Des partenaires complices

La participation citoyenne à la prévention et à la sécurité est nécessaire et importante. Et les Partenariats locaux de prévention jouent un rôle essentiel à cet égard. Ce sont les deux leçons que Benno Gekiere, président du centre de connaissances PLP, tire après 22 ans de travail dans le domaine des PLP. La Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur (DGSP) est dans ce cadre un partenaire complice du centre.

Que fait le centre de connaissances PLP exactement, Benno ?

Benno : « Le centre de connaissances PLP a été fondé en 2015 pour représenter et soutenir les Partenariats locaux de prévention de tout le pays. Nous collectons, évaluons et diffusons des exemples de bonnes pratiques. Nous sommes présents à divers forums, nous faisons le lien entre les PLP et le gouvernement et nous fournissons une assistance au démarrage de nouveaux PLP. »

Le centre de connaissances PLP et le SPF Intérieur collaborent déjà de manière intensive depuis des années, n'est-ce pas ?

Joke : « Exactement. Nous avons officialisé cette collaboration pour la première fois en 2016 par un accord de coopération. Cet accord est renouvelé chaque année en tenant compte de l'évolution des besoins de la société et des nouvelles

connaissances acquises. Le centre de connaissances PLP et le SPF Intérieur travaillent en toute complémentarité : du côté des pouvoirs publics, nous définissons la stratégie générale, et le centre de connaissances PLP la met en pratique. Benno : « La coopération va dans les deux sens. Nous prenons la température sur le terrain pour l'administration tandis que celle-ci nous procure le cadre dans lequel nous opérons et notre champ d'action. »

Quelles sont les priorités en 2022 ?

Joke : « Tout d'abord, nous voulons mettre à jour la base de données qui rassemble les informations sur tous les PLP enregistrés. Il y en a près de 1500. Nous obtiendrons ainsi une meilleure vue d'ensemble sur le fonctionnement des PLP de notre pays et pourrons voir où un soutien est nécessaire. Nous lançons également un système d'enregistrement. Il est souhaitable que les

« Au niveau des quartiers, citoyens, autorités locales, police et autres partenaires s'unissent. »

PLP existants s'y enregistrent aussi, de sorte que les données soient toujours à jour. Le partage de bonnes pratiques est une autre priorité. Bon nombre de PLP, d'administrations locales et de zones de polices partagent volontiers leur approche et leur expérience, des petites initiatives aux projets de grande ampleur. Nous voulons les rassembler et les mettre à disposition en ligne. » Ce sera une belle source d'inspiration. »

Benno : « La formation est un autre point d'attention. Nous voulons proposer le module de formation PLP plus largement au sein des différentes académies de police : dans le cadre de la formation continue pour devenir agent de quartier et de la formation générale pour devenir inspecteur de police. Enfin, nous allons aussi contribuer à la diffusion de la campagne "Respect mutuel". »

Vous accordez beaucoup d'intérêt à la participation citoyenne à la sécurité et à la prévention. Pourquoi est-ce si important ?

Joke : « Il s'agit en effet de l'une des priorités de la ministre Verlinden. Faire participer les citoyens permet d'élaborer une politique qui répond mieux aux besoins réels et d'obtenir un plus grand soutien pour les solutions proposées. Les PLP peuvent être considérés comme une forme de participation citoyenne avant la lettre. Dans les quartiers, les citoyens, les administrations locales, la police et d'autres partenaires unissent leurs forces pour accroître le sentiment de sécurité et assurer la prévention. Dans le même temps, l'initiative PLP rassemble et favorise la cohésion sociale dans les quartiers, dans la rue et dans les autres espaces ouverts. C'est très précieux. »

Comment les villes et les communes peuvent-elles faciliter le fonctionnement des PLP ?

Joke : « Mettre constamment le thème de la sécurité sur le devant de la scène et souligner l'importance de l'implication des citoyens est toujours une bonne idée. » Benno : « Informer sur le fonctionnement des PLP, rassembler les bons partenaires autour de la table, intégrer les PLP dans la gestion plus large du quartier : il existe toute une série de possibilités pour faire des initiatives PLP le moteur d'une solide politique de prévention locale. Et ce dans tous les domaines, de la criminalité contre la propriété à la cybersécurité. »

Plus d'infos ?

Consultez www.besafe.be/fr/themes-de-securite/parteneriat-local-de-prevention ou www.bin-plp.be.



UNE APPROCHE POUR LES VILLES ET LES COMMUNES

Égalité des genres dans l'espace public

Ces derniers temps, les témoignages de femmes harcelées dans des lieux publics pleuvent. Il ressort également du *moniteur de sécurité* que les femmes se sentent beaucoup moins en sécurité dans la rue que les hommes. Quels sont les problèmes que les femmes vivent ? Quelles sont les dynamiques qui entrent en jeu ? Et comment les villes et les communes peuvent-elles garantir davantage d'égalité des genres dans l'espace public ?

En tant qu'attachée à la Direction générale Sécurité et Prévention, Rabbeha Hadri travaille sur des thèmes comme la politique de genre et la prévention de la radicalisation violente. Elle examine le sentiment d'insécurité des femmes et les mécanismes sous-jacents du déséquilibre entre hommes et femmes dans l'espace public.

Rabbeha Hadri : « Il ressort d'une enquête que les femmes se sentent bien moins en sécurité dans l'espace public que les hommes. Un nombre considérable de femmes déclarent éviter certains endroits de la ville ou de la commune, changer d'itinéraire ou faire un détour pour atteindre leur destination. Les femmes veillent à ne pas rester dehors trop tard et à être le moins possible seules en rue la nuit ou lorsqu'il fait sombre. Elles évitent les endroits trop fréquentés, accélèrent le pas dans certains quartiers ou endroits déserts où elles craignent d'être abordées de manière indésirable, voire d'être victimes d'attouchements. »

Existe-t-il une différence distincte dans la manière dont les hommes et les femmes se déplacent dans l'espace public ?

« Tout à fait. L'espace public n'est pas neutre. Il existe des règles sociales tacites qui déterminent qui peut aller où. L'inégalité d'accès et d'utilisation de l'espace public accroit non seulement le sentiment d'insécurité, mais restreint aussi la liberté de mouvement et la mobilité des femmes. L'impact est énorme. Il suffit de penser au harcèlement sexuel de rue. Selon une récente enquête de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 60 %

des femmes belges ont déclaré être victimes de harcèlement sexuel depuis l'âge de 15 ans et 30 % au cours des 12 derniers mois. (*)

Il peut s'agir de commentaires déplacés, d'interpellations, d'attouchements indésirables et transgressifs, voire de viols

Le problème ne se limite d'ailleurs pas aux grandes villes, mais se pose aussi dans les villages et les espaces ouverts. Le harcèlement sexuel se produit dans différents contextes, et les auteurs proviennent de toutes les couches de la population. Ceux qui ont le pouvoir dans la rue harcèlent en rue, ceux qui ont le pouvoir sur le lieu de travail, dans le sport ou dans la vie nocturne harcèlent les femmes à ces endroits, comme l'ont douloureusement montré les mouvements sociaux tels que #MeToo et #BalanceTonPorc. Le fil conducteur est toujours l'abus de pouvoir. »

Comment les villes et les communes peuvent-elles agir en faveur d'une plus grande égalité des genres dans l'espace public ?

« Dans notre pays, le sexisme dans l'espace public est interdit par la loi. De plus, une approche globale et intégrée est nécessaire pour parvenir à des villes plus inclusives en termes de genre et où les femmes se sentent en sécurité. Cela signifie une approche élargie sur plusieurs fronts. Les administrations locales peuvent examiner la planification et l'aménagement de l'espace public sous l'angle du genre. Elles peuvent appliquer des critères de genre en vue d'une mobilité plus accessible. Elles peuvent assurer une représentation égale des femmes dans la prise de décision sur le développement de l'es-

pace afin que la dimension de genre soit davantage prise en compte. Impliquer des organisations de femmes locales qui ont une expertise en matière d'égalité des genres est également une bonne idée. En outre, une bonne collaboration entre la police et le parquet est nécessaire pour donner aux victimes le sentiment qu'elles sont prises au sérieux et véritablement aidées. Actuellement, les femmes ne voient souvent pas l'intérêt de porter plainte. »

« Les villes et communes qui tiennent compte des attentes et des plaintes des femmes sont plus attractives, égalitaires, accessibles et sûres pour tous. »



Rabbeha Hadri
Attachée à la Direction générale Sécurité et Prévention

« Les villes et les communes pensent souvent être impuissantes dans la lutte contre le harcèlement sexuel de rue. Or, elles peuvent agir. »



• **Comment les administrations locales peuvent-elles agir concrètement dans la lutte contre le harcèlement sexuel de rue ?**

« Donner des amendes, s'attaquer aux quartiers dégradés et aux bâtiments inoccupés, éviter les panneaux publicitaires sexualisés, se concentrer sur l'éducation à l'école et sensibiliser le grand public. Les campagnes sur la manière de réagir en tant que témoin de harcèlement sont particulièrement efficaces. Les témoignages d'hommes qui condamnent le harcèlement s'avèrent également plus efficaces que les témoignages de femmes qui ont été harcelées. La mise en place, dans votre ville ou votre commune, d'un point de contact pour les plaintes et l'aide aux victimes permet également aux femmes de déposer plainte plus facilement. Enfin, nous conseillons aux administrations locales de coopérer avec des organisations de défense des droits des femmes, car cette problématique demande vraiment une approche de bas en haut. »

Quelles sont les bonnes pratiques à cet égard ?

« Les marches exploratoires sont un bon exemple d'approche participative. Dans le cadre de cette initiative

de l'Université des Femmes et de Garance asbl, des femmes visitent en groupe des endroits considérés "à risque". Un questionnaire ciblé permet d'identifier les points noirs et les suggestions d'amélioration. L'outil permet d'objectiver les inégalités de genre, de cartographier les endroits où les femmes ne sont pas en sécurité et d'adopter une approche. Les petites actions peuvent parfois faire une grande différence. Assurer un bon éclairage dans les rues et aux arrêts des transports publics, rendre les parkings sûrs, encourager le contrôle social, privilégier les entrées et cages d'escalier vitrées dans les lieux publics pour plus de transparence et de visibilité... Il s'agit de toute une série de choses qui permettent aux femmes de se sentir plus à l'aise dans l'espace public. Il reste toutefois nécessaire de se concentrer également sur un changement de mentalité et de comportement dans la société. »

(*) Source : Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne. (2015). La violence à l'égard des femmes : une enquête à l'échelle de l'UE – Les résultats en bref. Luxembourg : Office des publications de l'Union

Besoin de plus d'inspiration ?

Le guide « Égalité des genres dans l'espace public », qui contient une multitude de conseils et de bonnes pratiques, est destiné aux administrations locales qui souhaitent œuvrer en faveur de villes et communes plus inclusives sur le plan du genre. Téléchargez le guide ici.



• **Une année placée sous le signe de la sécurité et de la prévention**

L'un des fers de lance de SEGPOL concerne la révision du financement de la police et l'échelle optimale des zones de police. La commission multidisciplinaire créée à cet effet poursuivra ses travaux en 2022.

Projets en cours

De meilleures relations et une réduction de la violence entre les citoyens et les métiers de la sécurité, ainsi qu'une meilleure coopération entre les services d'intervention et d'urgence, restent des points importants. La campagne Respect mutuel est donc l'une des priorités. En 2022, les citoyens et les métiers de la sécurité entameront un dialogue lors de la conférence Respect mutuel.

Football et violence intrafamiliale

Nous continuons à lutter contre les comportements répréhensibles dans le football par une approche globale et intégrée. Nous poursuivons en outre la lutte contre la violence intrafamiliale au moyen de 15 nouveaux projets. L'objectif est de soutenir les villes et communes confrontées à la violence intrafamiliale et de les encourager à partager leurs expériences et compétences avec d'autres villes et communes.

Des mesures seront également prises pour protéger les droits des jeunes lors des interventions policières (dans le cadre de « Kindtoets ») et nous travaillons aussi à l'amélioration de la coopération entre le monde médical et les services d'intervention.

Participation citoyenne

Cette année encore, nous incitons les citoyens à contribuer activement à leur sécurité et à celle des autres. Nous mettons en exergue les initiatives relatives à la participation citoyenne, dont les Partenariats locaux de Prévention sont un bel exemple.

Nouvelles initiatives politiques

Les États généraux de la sécurité privée formuleront, d'ici mi-2022, des recommandations sur l'avenir de la sécurité privée dans notre pays. En outre, une commission consultative éthique « sécurité » a été mise en place. Elle définira le cadre juridique et opérationnel d'une utilisation éthique et efficace des technologies et de certaines méthodes d'enquête et d'intervention dans le domaine de la sécurité.

la Cellule football

La Cellule football fait partie de la Direction générale Sécurité et Prévention du SPF Intérieur. Elle coordonne non seulement la politique de sécurité relative au football, mais veille aussi au respect du cadre juridique. Combien et quel genre de dossiers a-t-elle traités en 2021 ?

248 dossiers de supporters

En 2021, la Cellule football a traité 248 dossiers de supporters. Environ la moitié des dossiers concernait des incidents avec des dispositifs pyrotechniques. À titre de comparaison, en 2019, la Cellule football a traité 1404 dossiers, contre 722 en 2020.

46 amendes

La Cellule football a imposé une amende sans interdiction de stade dans le cadre de 46 dossiers.

1400 mois

Dans le cadre de 169 dossiers, la Cellule football a imposé une interdiction de stade, ce qui représente 1400 mois d'interdiction au total. À titre de comparaison, en 2019, les dossiers avec interdiction de stade étaient au nombre de 1127. En 2020, ils étaient 596.

215 sanctions

En 2021, la Cellule football a imposé une sanction dans le cadre de 215 dossiers.



Source: statistiques de la Direction générale Sécurité et Prévention



IMPACT DU COVID SUR LES CHIFFRES 2020-2021

Les chiffres ci-contre font référence à la saison de football 2020-2021. Cette saison a eu lieu pendant la pandémie de coronavirus, les chiffres sont donc beaucoup plus bas que les années précédentes.



Be Safe & stay tuned

Les toutes dernières infos sur la prévention des vols. Des faits fascinants sur les métiers de la sécurité. Des conseils pour se prémunir contre la fraude sur Internet. Tout ce que vous devez savoir sur les partenariats locaux de prévention. La direction générale sécurité et prévention prend le pouls de la société et place les thèmes importants en matière de sécurité en tête de ses priorités. Hors ligne et en ligne.

Suivez-nous pour être au courant des dernières infos sur:

www.facebook.com/besafeibz

twitter.com/BeSafeBEL

www.linkedin.com/company/besafe-be

www.besafe.be

Il est possible de recevoir Be Safe Magazine uniquement en version numérique ou papier, ou les deux. Vous pouvez envoyer votre choix à l'adresse e-mail suivante : VPSCommExterne@ibz.be

Abonnement et adresse de rédaction SPF Intérieur, Direction générale Sécurité et Prévention, Rue du commerce 96, 1040 Bruxelles, 02 488 33 24 | **Éditeur responsable** Philip Willekens, Directeur-général, Rue du commerce 96, 1040 Bruxelles | **Textes et réalisation** Bridgeneers